

# Séance du Conseil Municipal

en date du

## 12 avril 2022

*L'an deux mil vingt-deux et le douze du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.*

*Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE, Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice M. BAIZET Patrick, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, Mme THEVENET Aurélie, M. DELANGLE Francis, Mme PEGUET Jennifer*

*Absentes excusées : Mme CARRENO Mercedes, Mme BAJARD Brigitte*

*Secrétaire de séance : Mme PEGUET Jennifer*

*Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.*

## I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

### ➤ *Comité Consultatif Eau et Assainissement*

Céline DECHAVANNE indique qu'elle a participé au Comité Consultatif Eau et Assainissement le 29 mars dernier lors duquel a été fait un point sur l'inventaire électromécanique de chaque collectivité réalisé en 2021 par une stagiaire de Charlieu Belmont Communauté. Cet outil sera distribué à toutes les communes et devra être mis à jour régulièrement. Par ailleurs, la création d'un groupement de commande pour la vérification des équipements électromécaniques est prévue.

Un groupe de travail va être mis en place pour l'harmonisation des règlements de services d'assainissement et de la gestion budgétaire.

### ➤ *Syndicat des Eaux de la Vallée du Sornin (SIEVS)*

Céline DECHAVANNE fait le compte-rendu de la réunion du bureau du SIEVS. Elle fait le point sur les renouvellements de réseaux prévus en 2022. Elle explique également que le syndicat travaille actuellement sur les CVM qui sont des substances retrouvées dans l'eau sur certaines conduites anciennes. Une campagne d'analyse est menée sur 3 ans pour déterminer les portions de réseaux pouvant être concernées.

### ➤ *Comité Consultatif Déchets Ménagers*

David BALTHAZARD relate la dernière réunion du Comité Consultatif Déchets Ménagers qui avait pour objet le compostage et la mise en place d'ateliers d'animation.

Concernant le compostage, il indique que des composteurs individuels seront vendus par Charlieu-Belmont Communauté au prix de 25 € au lieu de 50 €. La vente de ces composteurs se fera avec un accompagnement des usagers dans la démarche du compostage pour que cela soit une réussite dans la durée. A ce jour, il y environ 2 000 composteurs individuels sur le territoire, l'objectif est d'en avoir 3 fois plus afin de diminuer la quantité de bio-déchets collectée. Actuellement, il y a encore 540 tonnes de bio-déchets qui sont enfouis chaque année sur le territoire. Cela correspond environ à un tiers du volume des poubelles, ce qu'il faut absolument réduire pour ne pas impacter le prix de la redevance par l'augmentation prévue de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) de 20 à 65€~~tonne~~tonne enfouie

Il présente également le projet d'ateliers d'animation qui ont pour objectif de faire changer les habitudes des consommateurs en essayant de diminuer les déchets dès l'acte d'achat.

Ces ateliers d'animations seront animés par des agents de la communauté de communes et seront organisés dans toutes les communes à destination de tous publics dès le mois de mai. Différents thèmes sont prévus comme la fabrication de lessive, les couches lavables, la fabrication de yaourts, des recettes anti-gaspi ou encore des ateliers de réparation de vélos et petit électroménager.

## II. VENTE DU LOT D RUE DU 8 MAI

Céline DECHAVANNE explique au Conseil Municipal que l'acquéreur du lot D avec qui un compromis avait été signé en novembre 2021 ne donne finalement pas suite.

Ce lot est donc de nouveau disponible à la vente.

Elle rappelle que ce lot, d'une surface totale de 588 m<sup>2</sup> est composé de 3 parcelles cadastrales : les parcelles B 2345 et B 2341 d'une superficie totale de 450 m<sup>2</sup> qui appartiennent à la commune et la parcelle B 2350 d'une superficie de 138 m<sup>2</sup> qui appartient à M. et Mme Jean-François GEAY. Elle indique que la SCI PLJC IMMO a déposé une proposition d'achat pour ce lot au prix fixé par le Conseil Municipal, soit 20 000 €.

Le Conseil Municipal approuve la vente du lot D à la SCI PLJC IMMO et précise que le prix de vente sera réparti au prorata de la surface entre la commune et M. et Mme GEAY.

## III. FINANCES

### ➤ *Budget Primitif 2022 Commune*

M. René VALORGE présente le budget primitif 2022 préparé par la Commission Finances qui s'équilibre à 1 005 306,36 € en section de fonctionnement et à 690 845,03 € en section d'investissement.

La section d'investissement comprend principalement les travaux de rénovation du restaurant scolaire, l'acquisition d'une tondeuse autoportée, le programme de voirie 2022, l'achat de chaises pour la salle communale, la modification du mur de l'ancienne poste rue des Ecoles, le ravalement de la façade du local Emmaüs place de Verdun ainsi que des aménagements de sécurité rue de l'Industrie.

Le financement de l'ensemble de ces investissements est prévu sans recours à l'emprunt.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 tel que présenté.

### ✓ **Taux d'imposition 2022**

Après avoir présenté le projet de budget primitif, René VALORGE invite le Conseil Municipal à fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2022.

Il indique que la commission Finances propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et rappelle que les taux communaux n'ont pas été augmentés depuis 6 ans.

Il rappelle que depuis 2021, la part départementale de TFB est désormais affectée aux communes, en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce qui porte le taux de référence de TFB à 31,30 %.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le maintien du taux des impôts locaux sans augmentation pour l'année 2022 qui sont donc fixés respectivement à 31,30 % pour la taxe foncière bâti et à 33,93 % pour la taxe foncière non-bâti.

### ➤ **Budget Assainissement**

René VALORGE présente le budget 2022 du service Assainissement qui s'élève à 93 537,88 € en section d'exploitation et à 496 874,72 € en section d'investissement.

La section d'investissement comprend le solde de l'étude de faisabilité de la réhabilitation de la station d'épuration, ainsi que la mise à jour du schéma directeur d'assainissement, ainsi qu'un programme de travaux comprenant le renouvellement du collecteur de transfert le long du Sornin et l'installation d'un débitmètre à l'aval du PR du stade, le renforcement de la berge du Botoret et le renouvellement du collecteur de transfert en traversée du Botoret jusqu'à la route de Chauffailles.

Ces investissements sont financés sans recours à l'emprunt, avec une aide financière de l'Agence de l'Eau et du Département.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 du service Assainissement tel que présenté.

### ✓ **Redevance Assainissement**

René VALORGE rappelle que le service assainissement étant géré par un budget annexe, il doit obligatoirement s'équilibrer grâce à ses propres ressources et notamment par le produit de la redevance qui constitue la seule ressource régulière de ce service.

Il rappelle que la redevance assainissement a été revalorisée régulièrement depuis plusieurs années afin de permettre l'équilibre de ce budget. En raison des importants investissements à prévoir sur le budget assainissement, la commission Finances propose de revaloriser légèrement la part variable de la redevance assainissement cette année.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide de ne pas modifier la partie fixe du service qui reste fixée à 32,50 € par an et de porter le montant de la partie proportionnelle à 1,20 € par mètre cube d'eau consommé par l'abonné (au lieu de 1,15€/m<sup>3</sup>).

✓ **Convention avec Véolia pour la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement**

René VALORGE explique au Conseil Municipal que suite au nouveau contrat d'affermage conclu depuis le 1er janvier 2022 entre le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin et Véolia Eau, il est nécessaire de signer une nouvelle convention pour confier à Véolia Eau l'établissement, l'encaissement et le versement de la redevance d'assainissement collectif pour le compte de la commune, comme c'est déjà le cas jusqu'à aujourd'hui.

Il présente au Conseil Municipal le projet de convention entre la commune et Véolia Eau qui fixe les attributions de Véolia Eau et les conditions de sa rémunération.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention tel que présenté et autorise le Maire à la signer.

**IV. AMENAGEMENT DU PARC DES SPORTS**

Céline DECHAVANNE rappelle le projet d'aménagement global du Parc des Sports présenté par le cabinet A2C Sports comprenant la création d'un terrain de foot en gazon synthétique, l'aménagement d'un terrain de boules, l'installation d'une plateforme street workout, et d'une plateforme fit park. Elle détaille le budget estimatif global qui s'élève à 582 000 € HT pour l'ensemble de l'opération et présente un plan de financement prévisionnel, ainsi qu'une simulation de l'état de la dette sur 20 ans intégrant un emprunt pour financer ce projet.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à s'exprimer sur ce projet. Après un tour de table ce projet d'aménagement global du parc regroupant toutes les activités sportives et ludiques fait l'unanimité car il permet de renforcer l'attractivité de la commune d'autant plus que la future voie verte devrait rejoindre ce site.

Le Conseil Municipal approuve la poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre et la recherche de financements.

**V. PROJET D'AMENAGEMENT TERRAINS RUE DE L'INDUSTRIE**

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un tènement rue de l'Industrie composé des parcelles B 1999 et A 1928 situées dans le périmètre d'une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) au PLU. La parcelle A 1928, classée en zone Ul, est destinée à accueillir un futur équipement public et que la parcelle B 1999, classée en zone UB, est destinée à l'habitat sous condition d'un aménagement global du tènement.

Il rappelle qu'il a été contacté par plusieurs aménageurs privés intéressés par l'acquisition de la parcelle B 1999 afin d'y construire des pavillons locatifs ou en accession à la propriété. L'aménagement de cette parcelle nécessite toutefois une réflexion globale sur l'ensemble du tènement, et la création d'une voie d'accès désenclavant la parcelle A 1928 susceptible dans le futur d'accueillir un équipement public. Pour cela, il est proposé que la commune crée la voie d'accès et dépose un permis d'aménager sur la partie restant de la parcelle B 1999 avant vente de lots à un ou plusieurs aménageurs.

Le Conseil Municipal décide de lancer l'étude de faisabilité de cette opération et de déposer un permis d'aménager sur la parcelle B 1999 et retient la proposition du Cabinet Réalités pour les missions « étude de définition et faisabilité et permis d'aménager » d'un montant de 1 850 € HT, et « lever topographique et bornage du tènement » d'un montant de 2 350 € HT.

## **VI. LOCATION DES TAPIS DE PROTECTION DE LA SALLE DES SPORTS**

René VALORGE explique au Conseil Municipal que la commune est régulièrement sollicitée par des associations extérieures qui souhaitent emprunter les tapis de protection du revêtement de la salle des sports pour les utiliser dans une autre salle et propose au Conseil Municipal de fixer un tarif pour l'utilisation de ces tapis.

Le Conseil Municipal fixe le tarif d'utilisation des tapis de protection de la salle des sports à 150 € le week-end.

## **VII. PROPOSITION NOUVEAU CONTRAT D'INFOGERANCE**

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la société Performance assure l'infogérance du parc informatique de la commune regroupant les équipements informatiques installés à la mairie, à l'école publique et à la MJC.

Il indique qu'en raison de l'augmentation du nombre d'équipements informatiques installés à l'école publique en 2021 dans le cadre du Programme Ecole Numérique, il convient de mettre à jour le contrat d'infogérance.

Il présente le nouveau contrat d'infogérance proposé par la société Performance et propose au Conseil Municipal de le valider.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve le nouveau contrat d'infogérance avec la société Performance telle que présenté.

## **VIII. QUESTIONS DIVERSES**

### **Le Conseil Municipal :**

- **Décide** de créer un groupe de travail pour la mise à jour et l'application du Plan Communal de Sauvegarde
- **Discute** d'une animation possible à la rentrée de septembre afin de relancer la vie associative et permettre aux habitants de se retrouver.

Le Maire,  
René VALORGE